



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/067

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mmes Mattea CASALTA, Muriel FAGNI et MM. Paul-André COLOMBANI, François BERNARDI, et François BENEDETTI

des groupes «FEMU A CORSICA» et « CORSICA LIBERA » Membres de la Commission des Politiques de santé publique

OBJET : Coefficient Géographique d'Insularité.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux problèmes de santé viennent faire la une de l'actualité. Les élus de la majorité territoriale membres de la Commission de Santé sont particulièrement mobilisés sur l'ensemble des problématiques insulaires.

Sans être exhaustif, on peut citer quelques situations délicates pour les personnels ou usagers de santé en Corse.

A l'hôpital de Bunifaziu, un conflit social est né à cause du non remplacement du personnel et de l'accumulation des heures supplémentaires. Il aura fallu toute la détermination du STC afin d'obtenir la création de plusieurs postes de soignants.

La semaine passée, l'hôpital de Castellucio a vu sa direction et ses services administratifs bloqués par un personnel épuisé par les suppressions de postes et par les réductions budgétaires. Ces réductions budgétaires mettent à mal le secteur de la santé mentale, parent pauvre de l'hôpital.

Le territoire de la plaine orientale avec son bassin de vie de 25000 habitants l'hiver est le seul territoire à ne pas disposer d'un hôpital local. Un collectif de santé rassemblant des élus de toutes tendances confondues, des professionnels de santé et habitants de la région revendique outre la création d'un hôpital local :

- le renforcement des moyens du SMUR,
- la prorogation des autorisations du centre de réadaptation fonctionnelle,
- l'implantation d'une IRM et d'une maison de santé.

L'ensemble de ses situations révèlent le manque de moyens et le retard d'équipements dans le domaine de la Santé dans notre île. La reconnaissance des spécificités en matière de santé doit rapidement se traduire par une augmentation du coefficient géographique.

Ce coefficient géographique à peine plus élevé qu'en Ile de France doit se rapprocher de ce qu'il se fait dans d'autres territoire ultra marin comme la Réunion où les Antilles.

Sans une augmentation significative la Corse ne pourrait jamais rattraper son retard. Cela apparait donc comme une mesure vitale pour le secteur de la santé sur notre île.

Nous pouvons et devons donc raisonnablement envisager de demander une augmentation de ce coefficient à un niveau de 16% sachant qu'il est actuellement de 7%.

Quelles dispositions comptez-vous prendre, Monsieur le Président, afin que ce coefficient géographique soit réévalué et qu'il soit enfin adapté aux besoins de notre île ?